



Matches d'entraînement avec des équipes de 2^{ème} Ligue interrégionale (convocation des arbitres et rapports d'arbitres)

1. Convocation des arbitres

Les arbitres doivent être demandés par clubcorner.ch 10 jours avant le match.

Nous vous prions de prendre note que la convocation des arbitres pour les matches d'entraînement avec équipes de Super League, Challenge League et 1^{ère} Ligue, est établie par la Commission des arbitres de l'ASF.

Nous vous prions de prendre note que la convocation des arbitres pour les matches d'entraînement avec équipes de 2^{ème} Ligue interrégionale – 5^{ème} Ligue (inclus le football d'élite et football de base) est établie par les commissions d'arbitres des associations régionales du club recevant.

2. Indemnités des arbitres / Forfaitaires

Les indemnités s'entendent selon l'aide-mémoire pour les arbitres.

3. Directives pour les rapports d'arbitres

Les ARB sont obligés de remplir un rapport sur clubcorner.ch.

4. Sanctions resp. traitement disciplinaire lors des matches d'entraînement

Principe

- a) L'autorité responsable décide, selon les directives de la Commission pénale et de contrôle de l'ASF, des éventuelles sanctions **concernant les deux clubs**.
- b) L'autorité responsable (Swiss Football League, Première Ligue, Ligue Amateur ou AR du club recevant) décide des amendes à prononcer **aux clubs** en fonction des tarifs en vigueur.
- c) C'est le règlement disciplinaire (RD) de l'ASF qui fait foi pour des matches de championnat ainsi que pour des matches d'entraînement.

Avertissements:

Les tarifs des amendes suite à des avertissements sont ceux applicables dans les Associations régionales des deux clubs, indépendamment de leur provenance.

Expulsions / Suspensions:

Pour tous les cas les directives de la Commission pénale et de contrôle de l'ASF sont applicables.